

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Détails des prestations assurées dans le cadre du service	3
1.4.	Estimation de la population desservie (D101.0).....	4
1.5.	Nombre d'abonnés	5
1.6.	Inventaire du patrimoine.....	5
a.	Les points de prélèvement	6
b.	Les installations de production.....	6
c.	Les ouvrages de stockage	6
d.	Les installations de surpression.....	7
e.	Les canalisations	7
f.	Les compteurs.....	7
1.7.	Les interventions sur le réseau.....	8
2.	Bilan hydraulique.....	10
2.1.	Les volumes prélevés.....	10
2.1.	Les volumes produits.....	11
2.2.	Les volumes d'eau potable importés et exportés	11
2.3.	Les volumes mis en distribution	11
2.4.	Conventions de vente et d'achat d'eau.....	11
2.5.	Les volumes consommés autorisés	11
2.6.	Bilan hydraulique pour l'exercice 2017	13
3.	Tarifcation de l'eau et recettes du service	13
3.1.	Modalités de tarifcation	13
3.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	14
3.3.	Bilan financier	14
4.	Les indicateurs de performance du réseau	15
4.1.	Les taux de conformité microbiologique (P101.1) et physico-chimique (P102.1) de l'eau mise en distribution	15

4.1.	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)	16
4.2.	Le rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
4.3.	L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	18
4.4.	L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	18
4.5.	Le taux moyen de renouvellement du réseau (P107.2)	19
4.6.	L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	19
5.	Financement des investissements.....	19
4.1.	Branchements en plomb	19
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	Etat de la dette du service	20
4.4.	Amortissements.....	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	20
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
6.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	21
6.2.	Opérations de coopération décentralisée.....	21
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21
8.	Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement	22

Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre du SISPEA

- **Indicateurs descriptifs des services**

D101.0 : estimation du nombre d'habitants desservis

D102.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

* **D151.0** : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

- **Indicateurs de performance**

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P104.3 : rendement du réseau de distribution

P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés

P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

***P151.1** : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

***P152.1** : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

- ***P153.2** : durée d'extinction de la dette de la collectivité
- ***P154.0** : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
- ***P155.1** : taux de réclamations

(*): Indicateurs supplémentaires à fournir dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

1. Caractérisation technique du service

Cette partie permet de présenter les principales caractéristiques du service d'eau potable ainsi qu'un inventaire simplifié de ses biens et de ses installations.

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service d'eau potable de la CSE SIPIT regroupe les **13 communes** suivantes :

- BEIRE-LE-FORT
- CHAMPDOTRE
- COLLONGES-LES-PREMIERES
- LES MAILLYS
- LONGEAULT
- PLUVAULT
- PLUVET
- PONT
- PREMIERES
- SOIRANS
- TART-L'ABBAYE
- TILLENAY
- TRECLUN

Les compétences liées au service sont les suivantes :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement de l'eau
- Transport
- Stockage
- Distribution aux abonnés

Le SINOTIVEAU et la CSE SIPIT ne sont pas soumis à l'examen de la CCSPL.

1.2. Mode de gestion du service

Service exploité en délégation de service public : affermage. Prestataire : SAUR ; Date de début de contrat : 01/09/2013 Date de fin de contrat : 31/08/2025 Avenants réalisés : 1 (30/11/2016) ; gestion de la TVA

1.3. Détails des prestations assurées dans le cadre du service

La liste des tâches réalisées par le **SIPIT** et la société **SAUR** est présentée dans le tableau ci-dessous.

Gestion du service	Application du règlement du service		
	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
	Relève des compteurs	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances clients	X	
Mise en service	Des branchements	X	
Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
	De la voirie liée aux ouvrages	X	
	Des branchements	X	
	Des canalisations	X	
	Des clôtures	X	
	Des compteurs	X	
	Des équipements électromécaniques	X	
	Des forages	X	
	Des ouvrages de traitement	X	
	Du génie civil	X	
	Des plantations	X	
Renouvellement	De la voirie liée aux ouvrages		X
	De l'ensemble des ouvrages	X	X
	Des branchements		X
	Des canalisations		X
	Des captages		X
	Des clôtures		X
	Des compteurs	X	
	Des équipements électromécaniques		X
	Des forages		X
	Des ouvrages de traitement	X	X
	Du génie civil		X
	Des branchements plomb	X	
	Des portails		X
	Des équipements hydrauliques de traitement et pompage	X	
	Des installations électriques et informatiques	X	
De la téléalarme, télésurveillance et télégestion	X		
Des vannes et accessoires hydrauliques	X		
Prestations particulières	Entretien des points de distribution publics		X

1.4. Estimation de la population desservie (D101.0)

Il s'agit du nombre de personne desservies par le service d'eau potable. Est considérée comme un habitant desservi toute personne (y compris les résidents saisonniers) domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable. Le nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable du SIPIT est estimé à **6 900 habitants**.

1.5. Nombre d'abonnés

Un abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises...

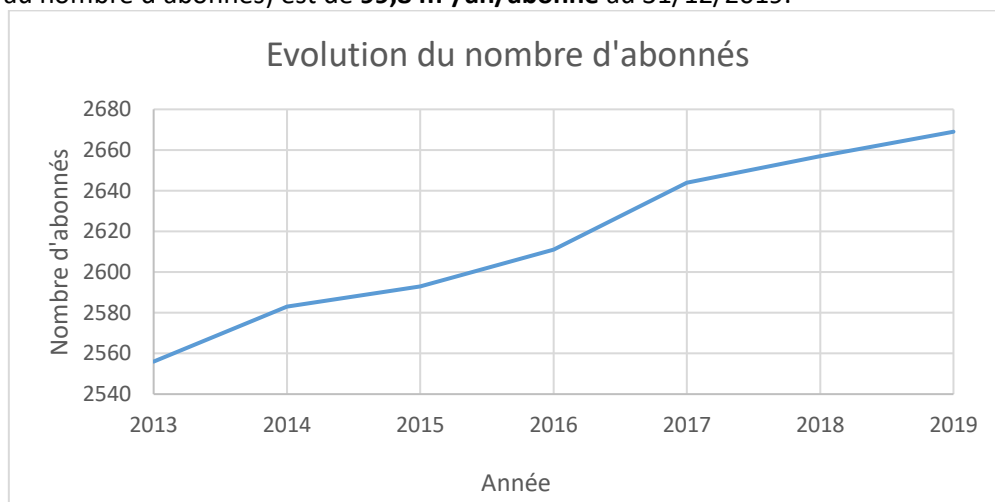
(Source : Circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – Annexe IV)

Les abonnés domestiques ou assimilés sont ceux qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service d'eau potable du SIPIT dessert **2 669 abonnés** au 31/12/2019, répartis par commune comme suit :

Commune	2017	2018	2019
BEIRE-LE-FORT	128	128	128
CHAMPDOTRE	267	267	263
COLLONGES-LES-PREMIERES	341	341	342
LES MAILLYS	344	345	349
LONGEAULT	265	265	265
PLUVAULT	237	240	242
PLUVET	170	173	171
PONT	61	63	68
PREMIERES	58	58	58
SOIRANS	193	194	194
TART-L'ABBAYE	98	99	100
TILLENAY	314	315	317
TRECLUN	168	169	172
TOTAL	2 644	2 657	2 669

- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **31,16 abonnés/km** au 31/12/2019.
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,59 habitants/abonné** au 31/12/2019.
- La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **99,8 m³/an/abonné** au 31/12/2019.



1.6. Inventaire du patrimoine

a. Les points de prélèvement

Le service public d'eau potable du SIPIT possède 4 ouvrages de prélèvement d'eau brute, présentés dans le tableau suivant.

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Débit autorisé	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
Puits des Grands Patis	Puits -	1971	100 m ³ /h	Production traitement Champdôtre	CHAMPDOTRE
Forage F2 du Rondot	Forage	2011	100 m ³ /h pour les deux-	Zone de captage du Rondot	CHAMPDOTRE
Forage F1 du Rondot	Forage	2011		Zone de captage du Rondot	CHAMPDOTRE
Forage de Treclun (Hors service)	Puits - Forage	1990	42 m ³ /h	Production Treclun – route de Genlis	TRECLUN

b. Les installations de production

Le service public d'eau potable du SIPIT possède 2 installations de production d'eau, présentées dans le tableau suivant.

Désignation	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Commune
Production traitement Champdôtre	1971	100 m ³ /h	Souterraine : nappe alluviale	CHAMPDOTRE
Zone de captage du Rondot	2011	45 m ³ /h	Souterraine : nappe alluviale	CHAMPDOTRE
Production Treclun – route de Genlis (HS actuellement)	1991	50 m ³ /h	Souterraine : nappe alluviale	TRECLUN

c. Les ouvrages de stockage

➤ Château d'eau et réservoir

Désignation	Capacité de stockage	Cote radier	Cote Trop Plein
Cuve Champdôtre	2 000 m ³	231,5 mNGF	240 mNGF

➤ Bâches de reprise et de surpression

Les bâches de reprise permettent d'alimenter les réservoirs situés à une altitude plus élevée et les bâche de surpression permettent d'alimenter les abonnés situés au niveau des points hauts du réseau.

Désignation	Capacité de stockage	Type	Commune
Bâche Champdôtre	30 m ³	Bâche de reprise	CHAMPDOTRE

➤ La capacité de stockage totale est de **2 030 m³** soit une capacité d'autonomie de **1,8 jours**.

d. Les installations de surpression

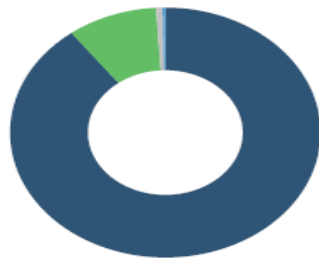
Le tableau ci-dessous présente les installations de surpression du SIPIT. Ces installations permettent d'alimenter les abonnés situés sur les points hauts du réseau, ou augmenter le débit de transfert. Cette installation servait à alimenter le SIPIT depuis GENLIS avant mise en service du Rondot, l'eau de TRECLUN étant trop chargée en fer

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal
Accélérateur de Longeault	LONGEAULT	2006	60 m ³ /h

e. Les canalisations

Le linéaire total du réseau de canalisations du service d'eau potable (hors branchements) est de **85,642 kilomètres** pour l'exercice 2019. Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des conduites en fonction de leur type de matériau et de leur diamètre.

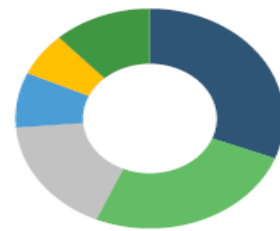
Répartition par matériau



■ Fonte ■ Pvc ■ Inconnu
■ Polyéthylène ■ Autres

Matériau	Valeur (%)
Fonte	89,69
Pvc	9,36
Inconnu	0,69
Polyéthylène	0,26

Répartition par diamètre



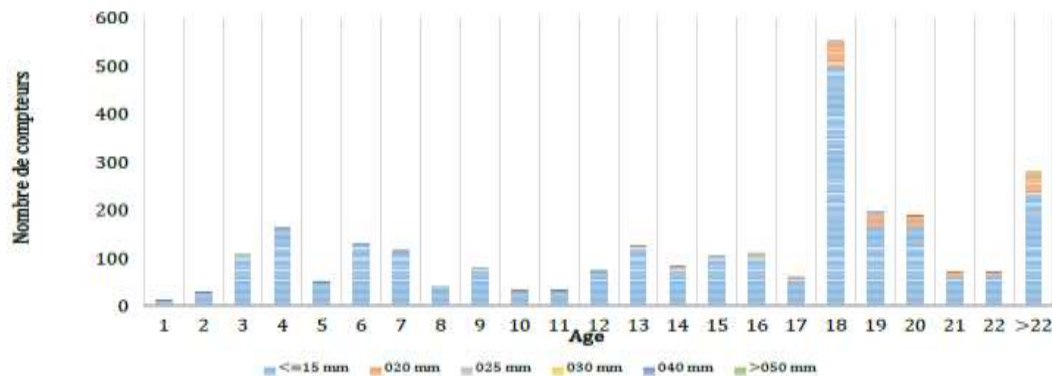
■ 200 ■ 80 ■ 125 ■ 300 ■ 250
■ Autres

Diamètre	Valeur (%)
200	30,91
80	25,63
125	17,18
300	8,08
250	6,41
Autres	11,79

f. Les compteurs

Il y a au total **2 686 compteurs** pour l'exercice 2019 répartis comme suit par âge et par diamètre. 28 compteurs ont été renouvelés en 2019.

Répartition par âge et par diamètre



L'âge moyen des compteurs est assez élevé, et le délégataire doit faire un effort de remplacement pour améliorer la situation ; selon le contrat l'âge maximum des compteurs doit être de 20 ans : extrait du contrat :

*Les compteurs d'un **âge supérieur à 18 ans** seront systématiquement renouvelés par le Délégué. Si l'état du parc le justifie, certains renouvellements pourront, avec l'accord de la Collectivité, être différés pour éviter une charge ponctuelle trop élevée*

1.7. Les interventions sur le réseau

Les opérations d'entretien et de réparations réalisées par la société SAUR sont listées dans les tableaux ci-dessous.

- Opérations de nettoyage des réservoirs**

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Champdôtre	Production traitement Champdôtre	bâche Champdôtre	11/04/19

- Opérations de recherche de fuites**

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Beire-le-Fort	19/02/19	21057RE00001,Réseau communal de Beire-le-Fort - 2108000101	25	1
Beire-le-Fort	19/03/19	21057RE00001,Réseau communal de Beire-le-Fort - 2108000101	2500	1
Beire-le-Fort	19/12/19	21057RE00001,Réseau communal de Beire-le-Fort - 2108000101	1500	0
Champdôtre	30/09/19	21138RE00001,Réseau communal de Champdôtre - 2108000101	20	1
Champdôtre	21/10/19	21138RE00001,Réseau communal de Champdôtre - 2108000101	35	1
Les Maillys	07/02/19	21371RE00001,Réseau communal de Les Maillys - 2108000101	9999999	1
Les Maillys	22/02/19	21371RE00001,Réseau communal de Les Maillys - 2108000101	0	0
Les Maillys	28/03/19	21371RE00001,Réseau communal de Les Maillys - 2108000101	20	2
Les Maillys	26/04/19	21371RE00001,Réseau communal de Les Maillys - 2108000101	150	1

Pluvet	21/10/19	21487RE00001,Réseau communal de Pluvet - 2108000101	10	0
Pont	18/01/19	4 Route de Tillenay,21130,Pont	40	1
Premières	09/10/19	21507RE00001,Réseau communal de Premières - 2108000101	200	2
Soirans	17/06/19	21609RE00001,Réseau communal de Soirans - 2108000101	10	1
Tillenay	25/01/19	21639RE00001,Réseau communal de Tillenay - 2108000101	2500	0
Tillenay	31/01/19	21639RE00001,Réseau communal de Tillenay - 2108000101	99999	0
Tillenay	18/02/19	21639RE00001,Réseau communal de Tillenay - 2108000101	5	1
Tillenay	19/02/19	21639RE00001,Réseau communal de Tillenay - 2108000101	600	2
Tillenay	19/02/19	21639RE00001,Réseau communal de Tillenay - 2108000101	20	1
Tillenay	18/06/19	21639RE00001,Réseau communal de Tillenay - 2108000101	0	0
Tillenay	18/06/19	21639RE00001,Réseau communal de Tillenay - 2108000101	850	1
Tillenay	08/07/19	21639RE00001,Réseau communal de Tillenay - 2108000101	100	1
Tillenay	10/07/19	21639RE00001,Réseau communal de Tillenay - 2108000101	9999	1
Tillenay	17/07/19	21639RE00001,Réseau communal de Tillenay - 2108000101	25	0
Tréclun	11/04/19	21643RE00001,Réseau communal de Tréclun - 2108000101	99999	0

- Réparations de fuites/casses sur des conduites**

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Soirans	-	-	23/08/19	21609RE00001,Réseau communal de Soirans - 2108000101
Tillenay	Pvc	140	19/02/19	13 TER Rue de la Chapelle,21130,Tillenay
Tillenay	Fonte	80	25/02/19	2 Avenue de la Gare,21130,Tillenay

- Réparations de fuites/casses sur des branchements**

Commune	Date	Adresse
Beire-le-Fort	22/02/19	24 Rue de la Ri
Beire-le-Fort	26/03/19	2 Rue de Prem
Beire-le-Fort	31/10/19	5 Rue de Labergement,21110,Beire-le-Fort
Champdôtre	30/09/19	6 Rue de la Cure,21130,Champdôtre
Champdôtre	05/11/19	22 Rue de la Gare,21130,Champdôtre
Collonges-lès-Premières	15/01/19	11 Rue de la Mairie,21110,Collonges-lès-Premières
Les Maillys	26/04/19	1 Allée des Bouleaux,21130,Les Maillys
Les Maillys	31/05/19	39 B Rue Bizot,21130,Les Maillys
Longeault	16/09/19	10 Rue Georges Febvret,21110,Longeault-Pluvault
Pluvault	12/07/19	7 Rue de la Croix Blanche,21110,Pluvault
Pont	22/01/19	2 Route de Tillenay,21130,Pont
Pont	24/01/19	4 Route de Tillenay,21130,Pont
Pont	30/01/19	2 Route de Tillenay,21130,Pont
Tillenay	20/02/19	2 Avenue de la Gare,21130,Tillenay

- **Autres opérations d'entretien**

A toutes les opérations précédentes, s'ajoutent celles d'entretien et de réparation des appareils hydrauliques du réseau (stabilisateur de pression, manœuvre des vannes...) ainsi que les purges de réseau.

- **Les interventions de maintenance de niveau 2**

Les interventions de maintenance et d'entretien permettent de rétablir le fonctionnement des équipements et du matériel. L'entretien de niveau 2 désigne les opérations de maintenance préventive et/ou correctives de complexité moyenne (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements...).

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Champdôtre	Production traitement Champdotre	Pompe puits N°1	25/02/19	Curatif
Champdôtre	Production traitement Champdotre	Compteur d'eau C002 production du SIPIT	18/04/19	Curatif
Pont	Regard du compteur de sectorisation C013 Pont Grande rue	Télérelève du compteur de sectorisation C013 Pont Grande rue	26/03/19	Curatif
Pont	Regard du compteur de sectorisation C013 Pont Grande rue	Télérelève du compteur de sectorisation C013 Pont Grande rue	23/10/19	Curatif

- **Les interventions de contrôles réglementaires**

Les contrôles réglementaires permettent de vérifier la conformité des installations électriques, des systèmes de levage et des ballons anti-béliers pour garantir la sécurité du personnel.

Commune	Installation	Equipement	Date
Champdôtre	Réservoir de Champdotre	Réservoir de Champdotre	10/07/19
Champdôtre	Production traitement Champdotre	Production traitement Champdotre	10/07/19
Champdôtre	Zone de captage du Rondot	Zone de captage du Rondot	10/07/19
Longeault	Accélérateur de Longeault	Accélérateur de Longeault	10/07/19
Longeault	Regard de sectorisation D006 Longeault - Beire le Fort	Regard de sectorisation D006 Longeault - Beire le Fort	13/11/19
Pluvet	Regard du débitmètre de sectorisation C010 Treclun rue Poivr	Regard du débitmètre de sectorisation C010 Treclun rue Poivr	12/11/19

- **Les opérations de renouvellement dans le cadre du fonds contractuel : au 31/12/2019**

Un Fonds Contractuel de Renouvellement consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

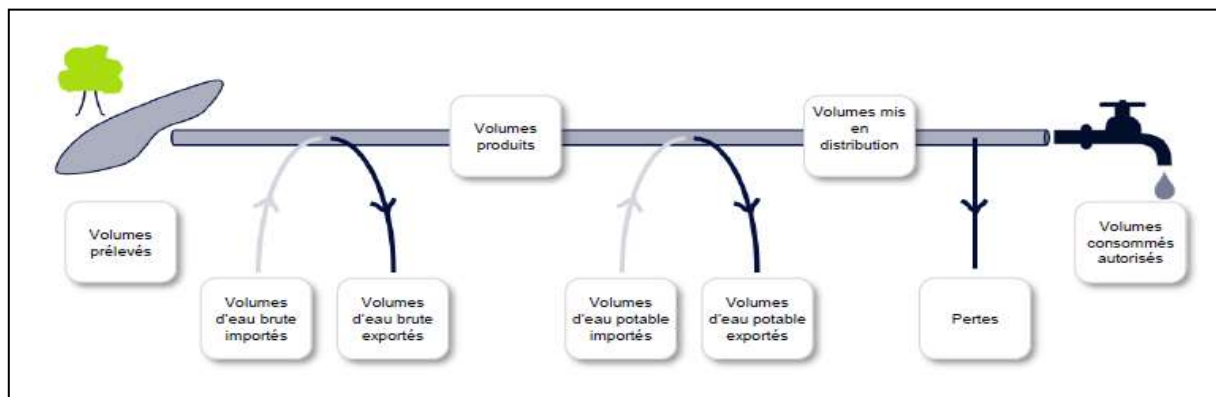
2108000101 - SINOTIVEAU (SD PLAINE INFERIEUR DE LA TILLE AEP) Contrat du : 01/09/2013 au : 31/08/2025 Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2019		Libellé Matériel	Type renouvellement	Date	Montant
Zone de captage du Rondot	Compteur d'exhaure C022 Rondot forage 2	Renouvellement complet du matériel	07/02/2019		
Accélérateur de Longeaut	Variateur de vitesse 1	Renouvellement complet du matériel	22/07/2019		
Total					1 744

2108000101 - SINOTIVEAU (SD PLAINE INFERIEUR DE LA TILLE AEP) Contrat du : 01/09/2013 au : 31/08/2025 Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2018	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total (€)
Dotations(€)	923	2 762	2 762	2 762	- 2 762	2 762	2 762	2 762	2 762	2 762	2 762	2 762	1 839	33 144
Coefficient de la dotation	1,000000	1,000000	1,014248	1,013571	1,015285	1,026815	1,053312							
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000							
Dotation actualisée (€)	923	2 762	2 801	2 799	2 804	2 836	2 909							17 834
Report de solde actualisé (€)	0	923	- 3 609	- 2 555	- 3 761	- 957	1 879							2 268
Programmé dans le contrat			2 268											2 268
TOTAL		5 026	1 748	4 005			2 016							12 798
Total renouvellement(€)	0	7 284	1 748	4 008	0	0	2 018							15 084
Solde(€)	823	- 3 808	- 2 666	- 3 761	- 957	1 878	2 772							

2108000101 - SINOTIVEAU (SD PLAINE INFERIEUR DE LA TILLE AEP) Contrat du : 01/09/2013 au : 31/08/2025 Renouvellement Réalisé en Compte année : 2019	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Accélérateur de Longeaut	Variateur de vitesse 2	Renouvellement complet du matériel	07/02/2019	2 016
Total				2 016

2. Bilan hydraulique


Cette partie présente le bilan hydraulique en détaillant les volumes mis en jeu pour l'exercice 2019 (volumes prélevés, produits, distribués, consommés...).



2.1. Les volumes prélevés

Le tableau ci-dessous présente les volumes d'eau brute prélevés au niveau des ouvrages de prélèvement.

Ressource	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2018 [m³]	Prélèvement 2019 [m³]
Forage de TRECLUN	42	En secours	-	
Puits de CHAMPDOTRE	100 (en réel 50)	357 105	372 431	416 463

Forage de RONDOT	100 (en réel 50)			Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Total		357 105	3	Reçu en préfecture le 26/11/2020
				Affiché le 
				ID : 021-200078855-20201123-3R PQS4020-AU

Les valeurs indiquées sont comptabilisées sur la période entre deux relèves (358 j en 2018) ramenée à 365 jours.

2.1. Les volumes produits

Le tableau ci-dessous présente les volumes d'eau traitée produits au niveau des stations de production du SIPIT.

Ressource	Débit nominal [m ³ /h]	Production 2017 [m ³]	Production 2018 [m ³]	Production 2019 [m ³]
Forage de TRECLUN	50	En secours	-	-
Puits de CHAMPDOTRE	100	357 105	372 431	416 463
Forage de RONDOT	45			
Total		357 105	372 431	416 463

Le volume produit a augmenté de l'ordre de 11,8% en 2019.

2.2. Les volumes d'eau potable importés et exportés

Les volumes d'eau potable importés de GENLIS par l'accélérateur de LONGEAULT pour l'année 2019 sont de 7 m³.

2.3. Les volumes mis en distribution

$$V_{\text{mis en distribution}} = V_{\text{produit}} + V_{\text{eau potable importé}} - V_{\text{eau potable exporté}}$$

Volume mis en distribution pour l'exercice 2017 (en m ³)	Volume mis en distribution pour l'exercice 2018 (en m ³)	Volume mis en distribution pour l'exercice 2019 (en m ³)
357 105	374 355	416 470

2.4. Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens (import/export)	Usage (secours/permanent)	Caractéristiques	Date d'effet
SIE LAPERRIERE (PAYS LOSNAIS)	Export	Secours	Bâche de CHAMPDOTRE 300 m ³ /j	09/05/2000
SMD via la commune de GENLIS	Import	Secours	50 000 m ³ /an 600 m ³ /j	03/01/2006

2.5. Les volumes consommés autorisés

Les volumes consommés autorisés sont calculés à partir des données comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours.

Les volumes consommés autorisés sont la somme des :

- **Volumes facturés** aux abonnés suite aux relevés des compteurs

- **Volumes d'eau livrés gratuitement avec comptage** (volumes irrécouvrables...)

Les volumes d'eau facturés et livrés gratuitement constituent les **volumes comptabilisés**.

- **Volumes consommés sans comptage** soit les volumes consommés par des usagers disposant d'une autorisation (défense incendie, bouches de lavage et d'arrosage, sanitaires et fontaines publics...)
- **Volumes de service** du réseau : liés à l'exploitation du réseau (nettoyage des réservoirs et des conduites, purges, analyseur en continu...)

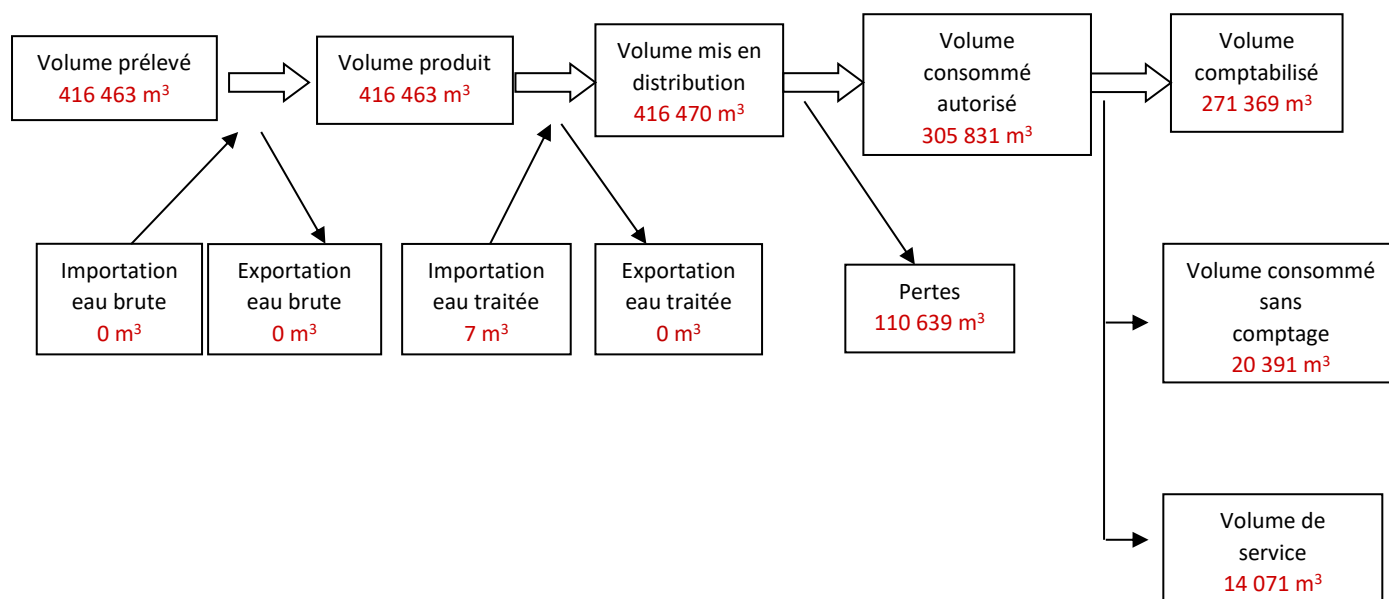
Désignation	2017	2018	2019
Volumes de service	18 247	14 070	14 071
Volumes consommés sans comptage (m³)	19 571	21 534	20 391
Volumes facturés aux abonnés (m³) relève des compteurs	253 805	230 780	266 281
-dont Beire-le-Fort	10 603	11 910	12 568
-dont Brazey-en-Plaine	0	0	0
-dont Champdôtre	26 786	19 528	32 985
-dont Collonges-les-Premières	31 581	29 934	35 550
-dont Les Maillys	25 061	27 136	22 821
-dont Longeault	22 321	18 461	23 924
-dont Pluvault	19 979	18 137	22 702
-dont Pluvet	15 768	15 955	18 590
-dont Pont	9 842	16 711	14 988
-dont Premières	4 934	4 296	4 981
-dont Soirans	17 203	16 439	19 576
-dont Tart-l'Abbaye	7 643	8 113	8 709
-dont Tillenay	33 944	29 235	32 828
-dont Treclun	28 140	13 925	16 059
Volume facturé sur 365 jours		248 480	271 369
Volume consommé autorisé (m³)	291 623	284 084	305 831

Les volumes facturés aux abonnés ont augmenté de l'ordre de 9,2% en 2019, en corrélation avec l'augmentation de la production. La raison de cette augmentation n'est pas expliquée de façon rationnelle. Les volumes vendus par tranche de consommation pour l'exercice 2019 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Communes	< 200 m ³ /an	200 < conso < 6000 m ³ /an	> 6000 m ³ /an	Communaux	Total
BEIRE LE FORT	9 784	2 766	0	18	12 568
CHAMPDOTRE	18 085	11 926	0	2 974	32 985
COLLONGES LES PREMIERES	26 632	8 443	0	475	35 550
LES MAILLYS	19 822	1 910	0	1 089	22 821
LONGEAULT	20 314	3 059	0	551	23 924
PLUVAULT	19 366	3 054	0	282	22 702
PLUVET	13 497	4 909	0	184	18 590
PONT	4 580	10 407	0	1	14 988
PREMIERES	4 743	201	0	37	4 981
SOIRANS	15 376	3 747	0	453	19 576
TART-L'ABBAYE	7 433	1 239	0	37	8 709
TILLENAY	24 669	7 430	0	729	32 828
TRECLUN	14 936	1 123	0	0	16 059
TOTAL	199 237	60 214	0	6 830	266 281
Nombre de branchements	2 521	128	0	37	2 686

Sur le nombre total de 2 686 branchements, 106 sont sans consommation soit 4%

2.6. Bilan hydraulique pour l'exercice 2019



Les pertes en eau sur le réseau peuvent être dues aux fuites sur le réseau, aux volumes détournés (branchements illicites, piquages avant compteur...), aux défauts de comptage (sous comptage, compteurs bloqués...) ou aux gaspillages (débordement de réservoirs, vannes mal fermées...).

3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation dite part fixe (abonnement, location compteur...).

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (reconduction des tarifs en vigueur pour application au 01/01/2019). La collectivité étant gérée en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Désignation	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Variation N/N-1 (%)
Part SIPIT	Part fixe, (€HT/an/abonné)	20 €	20 €	-
	Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³	-
Part du délégataire	Part fixe (€HT/an/abonné)	28,6 €	29,27 €	+2,3%
	Part proportionnelle (€HT/m ³)	0,4003 €/m ³	0,4096 €/m ³	+2,3%
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) (€HT/m ³)	0,0950 €/m ³	0,11 €/m ³	+15,8%
	Pollution domestique (Agence de l'Eau) (€HT/m ³)	0,27 €/m ³	0,27 €/m ³	-
Taxes	Taux TVA	5,5%	5,5%	-

3.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont présentés ci-dessous.

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20 € HT	20 € HT	-
Part proportionnelle	30 € HT	30 € HT	-
Montant HT de la facture type revenant à la collectivité	50 € HT	50 € HT	-
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	28,60 € HT	29,27 € HT	+2,3%
Part proportionnelle	48,03 € HT	49,15 € HT	+2,3%
Montant HT de la facture type revenant au délégataire	76,63 € HT	78,42 € HT	+2,3%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11,40 € HT	13,20 € HT	+15,8%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,40 € HT	32,40 € HT	-
Montant des redevances pour une facture type	43,80 € HT	45,60 € HT	+4,1%
Total HT	170,43 € HT	174,02 € HT	+2,1%
TVA (5,5%)	9,37 €	9,57 €	+2,1%
Total TTC	179,81 € TTC	183,59 € TTC	+2,1%
Prix TTC au m³	1,4984 €/m³ TTC	1,5299 €/m³ TTC	+2,1%

→ Prix théorique 2019 du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,4984 €/m³ TTC

→ Prix théorique 2020 du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,5299 €/m³ TTC

Répartition :

Part exploitant : 45%

Part collectivité : 29%

Part redevances et taxes : 26%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

3.3. Bilan financier

Les données présentées dans les tableaux ci-dessous sont issues du CARE de 2019 fourni dans le RAD de 2019 de SAUR.

❖ Recettes de la collectivité

Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	
Vente d'eau, part collectivité (en €)	120 000
TOTAL (en €)	120 000

❖ Recettes du délégataire

	Exercice 2019
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés (en €)	
• Exploitation du service	182 700
Autres recettes (en €)	
• Redevances préservation et pollution (reversée à l'Agence de l'eau) (en €)	100 000
• Travaux attribués à titre exclusif (branchements)	16 300
• Produits accessoires	9 100
TOTAL (en €)	308 100

❖ Recettes globales

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : **428 100 €**

4. Les indicateurs de performance du réseau

Les indicateurs de performance permettent d'avoir une vision d'ensemble du service (du captage à la distribution), de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Les indicateurs de performance du réseau sont calculés à partir des données comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours.

4.1. Les taux de conformité microbiologique (P101.1) et physico-chimique (P102.1) de l'eau mise en distribution

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2019	Nombre de prélèvements non conformes Exercice 2019	Paramètres non conformes
Paramètres microbiologiques	14	0	/
Paramètres physico-chimiques	14	5	- Bentazone : concentration mesurée = 0,11 à 0,21 µg/L (Limite de qualité = 0,1 µg/L) - Plomb : concentration mesurée = 21 µg/L (Limite de qualité = 10 µg/L) - Nickel : concentration mesurée = 22 µg/L (Limite de qualité = 20 µg/L)

La non-conformité de l'eau causée par le bentazone est le résultat d'une contamination herbicide dans le puits des Grands Pâtis. Par dilution avec l'eau du forage de Ron n'a pu être ramenée sous la limite de qualité.

La présence de nickel provient des accessoires de robinetterie dont le revêtement en chrome ne recouvre pas en totalité la pièce. La teneur augmente lorsque le temps de stagnation de l'eau dans la conduite est élevé. Cette non-conformité est donc ponctuelle et n'est pas due aux caractéristiques physico-chimiques de l'eau.

La présence de plomb provient de conduites de branchement en plomb ou au niveau du réseau intérieur en plomb de certaines habitations. Cette non-conformité a été relevée chez un abonné, du plomb était présent au compteur avant purge (38 µg/L).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Paramètres microbiologiques (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	93%	64%

4.1. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau et la qualité de la gestion patrimoniale mise en œuvre. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120. La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites dans le tableau ci-dessous.

- L'obtention de 40 points pour les parties A et B est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans et inventaire des réseaux (partie A+B) sont acquis.

Partie	Descriptif	2019
Partie A : Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total – Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques. Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de	10

	réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 points)	
Partie B : Inventaire des réseaux	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Sous-total – Partie B	Inventaire des réseaux (30 pts qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	0
Sous-total – Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 pts au moins ont été obtenus en partie A et B)	70
Total	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	115

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du SIPIT est de **115** pour l'exercice 2019.

4.2. Le rendement du réseau de distribution (P104.3)

- **Rendement primaire**

Le rendement primaire est le ratio entre d'une part le volume comptabilisé et d'autre part le volume mis en distribution. Ce rendement n'intègre pas les ventes d'eau. Il s'exprime selon la formule suivante :

$$Rp = \frac{\text{Volume comptabilisé (m}^3\text{)}}{\text{Volume mis en distribution (m}^3\text{)}} \times 100$$

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement primaire (%)	69,55 %	66,38 %	65,16 %

- **Rendement net**

Le rendement net du réseau de distribution est le ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Sa valeur et son évolution reflètent la politique de lutte contre les pertes d'eau sur le réseau. Le rendement net s'exprime selon la formule suivante :

$$R_{net} = \frac{\text{Volume consommé autorisé (m}^3\text{)} + \text{Volume d'eau potable exporté (m}^3\text{)}}{\text{Volume produit (m}^3\text{)} + \text{Volume d'eau potable importé (m}^3\text{)}} \times 100$$

Le décret du 27 janvier 2012 fixe un rendement minimum du réseau d'eau potable, calculé à partir de l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) : $Rp = 65 + 0,2 \times ILC$. Si cette valeur n'est pas atteinte, la collectivité doit définir et mettre en place un plan d'action sous peine de voir doubler le montant de la redevance prélèvement de l'agence de l'eau.

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement net (%)	80,03 %	75,89 %	73,43 %
Seuil minimum décret	66,83 %	66,82 %	66,96 %
ILC (m ³ /j/km)	9,16	9,09	9,78

4.3. L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution reflètent le déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau.

Cet indicateur est défini par la formule suivante :

$$Indice = \frac{\text{Volume mis en distribution (m}^3\text{)} - \text{Volume comptabilisé (m}^3\text{)}}{365 \times \text{Longueur du réseau (hors branchements)}}$$

Exercice	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
ILVNC (m ³ /km/j)	3,48	4,03	4,64


4.4. L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire de perte (ILP) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Ceci reflète d'une part la politique de maintenance et de renouvellement du réseau visant à lutter contre les pertes en eau sur le réseau et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Cet indicateur est défini par la formule suivante :

$$ILP = \frac{\text{Volume mis en distribution (m}^3\text{)} - \text{Volume consommé autorisé (m}^3\text{)}}{365 \times \text{Longueur du réseau (hors branchements)}}$$

Exercice	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
ILP (m ³ /km/j)	2,28	2,89	3,54

Remarque : engagement SAUR du contrat de DSP : ILP ≤ 3,5m³/km/j

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
 Reçu en préfecture le 26/11/2020
 Affiché le 
 ID : 021-200078855-20201123-3RPOS4020-AU

Indication sur la valeur de l'ILP		Satisfaisant	Assez satisfaisant		
Réseau rural	ILC<10	ILP<2	2<ILP<3	3<ILP<5	ILP>5
Réseau intermédiaire	10<ILC<30	ILP<6	6<ILP<8	8<ILP<11	ILP>11
Réseau urbain	ILC>30	ILP<10	10<ILP<13	13<ILP<16	ILP>16

4.5. Le taux moyen de renouvellement du réseau (P107.2)

Le taux moyen de renouvellement du réseau est le quotient du linéaire moyen du réseau de distribution renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur totale du réseau de distribution. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées mais pas les branchements.

	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)	0	0	0	0	0

4.6. L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action
- 20% Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme précédent) et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80%**. Un programme d'action est mis en œuvre et suivi par la Chambre d'Agriculture 21

5. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La limite de qualité pour la teneur en plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine a été fixée depuis le 25 décembre 2013 à 10 µg/l, conformément à la valeur guide recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements publics en plomb restants	0	0
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport	0	0

4.2. Montants financiers

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire de 2019.

Libellé des travaux	Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire
Changement de position d'un regard	6 488,36 €
Remise à niveau de bouche à clé	5 272 €

4.3. Etat de la dette du service

L'état de la dette pour le SIPIT au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

Emprunts	Date de contractualisation	Etablissement	Capital restant dû au 31/12/2019
Emprunt n°1	01/01/2017	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	241 765,85 €
Emprunt n°2	31/03/2017	CREDIT MUTUEL	203 006,11 €
TOTAL			444 771,96 €

		Exercice 2019
Montant remboursé durant l'exercice (€)	En capital	22 828,92 €
	En intérêt	18 802,47 €
	Annuité totale (€)	41 631,39 €

4.4. Amortissements

La dotation aux amortissements est la suivante :

	Exercice 2019
Montant des amortissements	19 924,41 €

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montant prévisionnel (€)
Mise en place d'un traitement d'élimination des pesticides sur les deux ressources, par passage sur CAG	600 000 € ht

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels (€)
SANS OBJET	-	-

6. Actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau

6.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)*

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple) pour aider les personnes en difficulté
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité

	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre d'abandon de créance	0	0
Montant des abandons de créance	-	-
Versement à un fonds de solidarité	-	-
Nombre de demandes reçues	0	0

6.2. *Opérations de coopération décentralisée*

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. SANS OBJET

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6090	6090
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ au 01/01/N+1 (€/m ³)	1,4984	1,5299
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	93%	64%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115

P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,8	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	4,0	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	2,89	3,54
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€ HT)	0	0

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
 Reçu en préfecture le 26/11/2020
 Affiché le 26/11/2020
 ID : 021-200078855-20201123-3RPQS4020-AU

8. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Ce paragraphe est destiné :

- aux EPCI qui assurent la compétence eau et la compétence assainissement collectif et qui choisissent de rédiger deux RPQS distincts.
- aux collectivités qui assurent la compétence eau et la compétence assainissement collectif et qui choisissent de rédiger deux RPQS distincts.
- aux collectivités qui assurent une compétence eau ou assainissement collectif et qui ont délégué l'autre compétence à un EPCI.

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

	2019	2020	Variation (%)
Part de la collectivité + délégataire			
pour le service d'eau potable	126,63	128,42	+1,4%
pour l'assainissement collectif	269,75	274,24	+1,7%
Agence de l'eau			
Redevance prélèvement	11,40	13,20	+15,8%
Redevance de pollution domestique	32,40	32,40	0%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00	18,00	0%
TVA			
pour le service d'eau potable	9,37	9,57	+2,1%
pour l'assainissement collectif	28,78	29,22	+1,5%
Total TTC			
pour le service d'eau potable	179,81	183,59	+2,1%
pour l'assainissement collectif	316,52	321,46	+1,6%
Total TTC global	496,33	505,05	+1,8%